

Les membres du Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 10 mars 2017, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, au plateau de l'espace, Parc Technologique, 1 avenue Hubert Curien à Vernon, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 16 mars 2017 à 20h.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-01

**-Administration générale-
Dématérialisation des documents relatifs aux réunions de Seine
Normandie Agglomération**

DECIDE

Délégués :	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Votants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Absention :	0

Article 1 : D'engager Seine Normandie Agglomération dans le processus de dématérialisation des documents relatifs aux réunions du Conseil Communautaire et du Bureau Communautaire. Cette dématérialisation se déroulera de la manière suivante :

Phase 1 (à effet exécutoire pour l'envoi des documents relatifs au Conseil Communautaire du 30 mars 2017) :

- Envoi papier des convocations et ordres du jour adressés aux conseillers ;
- Envoi dématérialisé des rapports de présentation, mis à disposition des conseillers sur une plateforme numérique sécurisée.

Phase 2 (à partir du 2^e semestre 2017) :

- Envoi dématérialisé des convocations, ordres du jour et rapports de présentation sur une plateforme numérique sécurisée au moyen d'une signature électronique authentifiée.

Tout conseiller communautaire garde la possibilité de demander aux services de SNA un envoi papier des convocations, ordres du jour et rapports de présentation à l'adresse postale de son choix.

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Judi 16 mars 2017

COMPTE - RENDU

Délégués :	
En exercice	17
Présents	16
Pouvoirs	1
Volants	17
Suffrages exprimés ..	17
Ont voté pour	17
Ont voté contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-02

-Administration générale-

Convention de groupement de commandes entre la Ville de Vernon, le C.C.A.S de Vernon, la Ville de Saint Marcel, Seine Normandie Agglomération et l'Office du tourisme communautaire Seine Normandie Agglomération pour leurs besoins communs relatifs à l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien - Approbation de la convention et autorisation de signature - Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres et de la commission ad hoc du groupement de commandes

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, correspondant à l'accord cadre relatif à l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien.

Article 2 :

- De désigner Monsieur Dominique JUSSIAUME titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- De désigner Monsieur Christian LE DENMAT titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Article 3 :

- De désigner Monsieur Dominique JUSSIAUME titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre titulaire de la commission ad hoc dudit groupement,
- De désigner Monsieur Christian LE DENMAT titulaire de la commission d'appel d'offres de Seine Normandie Agglomération, comme membre suppléant de la commission ad hoc dudit groupement.

Délégués :	
En exercice	17
Présents	16
Pouvoirs	1
Volants	17
Suffrages exprimés ..	17
Ont voté pour	17
Ont voté contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-03

-Finances & prospectives-

Demande de garantie d'emprunt de Slogec en vue de l'acquisition d'un logement (financement PLUS) à Fontaine-sous-Jouy

DECIDE

Article 1 : D'accorder sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 92 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°58398, constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-04

-Ressources Humaines & Organisation de Travail-

Création de services communs

DECIDE

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} avril 2017 les services communs suivants entre la ville de Vernon et Seine Normandie Agglomération :
 « Finances et Prospectives »,
 « Ressources Humaines et Organisations du Travail »,
 « Commande Publique et Achats »,
 « Usages Numérique et Informatique ».

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Absention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-05

-Toursisme-

Règlement intérieur du camping des Fosses Rouges

DECIDE

Article 1 : De valider le règlement intérieur joint du Camping des Fosses Rouges à Saint-Marcel, applicable à compter du 1^{er} avril 2017.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Absention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-06

-Mobilités-

Règlement intérieur des services du réseau urbain SNGo

DECIDE

Article 1 : d'adopter le règlement intérieur SNGo joint et de le rendre applicable à compter du 1^{er} avril 2017 par le délégataire du réseau.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Absention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-07

-Urbanisme & habitat-

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rouvray

DECIDE

Article 1 : De donner un avis favorable au PLU de Rouvray sous réserve de la prise en considération des remarques émises dans l'annexe de la présente décision.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Absention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-08

-Urbanisme & Habitat-

Convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

DECIDE

Article 1 : De signer la convention jointe de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre SNA et ses communes membres, pour une durée de 3 (trois) ans renouvelable une fois ;

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-09

**-Assainissement-
Marché 2010/005 Construction de la station d'épuration de Gasny -
Protocole transactionnel**

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le président à signer le protocole d'accord transactionnel, joint en annexe à intervenir avec la SOURCES mandataire du groupement SOURCES / SYSTEMES WOLF / GROUPE 3 ARCHITECTES et relatif au marché n°2010/005 "Construction de la station d'épuration de Gasny".

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-10

**-Assainissement-
Avenant n°1 au marché 2013/044 « Travaux de construction de la
station d'épuration de Bueil »**

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché 2013/044 "Travaux de reconstruction de la station d'épuration de Bueil", avant pour objet de porter le délai contractuel d'exécution à 10 mois et 24 jours et d'ajouter des prestations supplémentaires pour un montant de 52 216,88 € HT. Le montant du marché après avenant n°1 est porté à 2 693 544,88 € HT.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-11

**-Assainissement-
Avenant n°1 au marché 2014/022 « Marché à bon de commandes
pour la réalisation d'essais sur des ouvrages d'assainissement de
SNA »**

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché 2014/022 "Marché à bon de commandes pour la réalisation d'essais sur des ouvrages d'assainissement ", avant pour objet d'introduire des prix nouveaux pour le contrôle d'étanchéité à l'eau d'une conduite sous pression selon la norme NF EN 805, pour la réalisation d'essais canalisation dépression et pour la classification GTR d'un sol. Ces prix sont sans incidence financière car le montant maximum de chaque période d'exécution reste inchangé.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-12

**-Assainissement-
Règlement du service de l'assainissement collectif**

DECIDE

Article 1 : D'approuver le règlement du service d'assainissement collectif, de dire que celui-ci sera remis à chaque nouvel abonné, mis à la disposition des usagers au service clientèle de la SNA, mis en ligne sur le site internet de SNA, ainsi que sur l'Agence En Ligne. Le règlement ci-annexé est applicable à compter du 1^{er} avril 2017.

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstention :	0

<u>Délégués :</u>	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstention :	0

Délégués :	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés :	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Absention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-13

-Eau Potable-

Marché 2016/131 Accord cadre relatif à l'acquisition de fourniture de pièces pour l'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché n°2016/131 « Accord cadre relatif à l'acquisition de fourniture de pièces pour l'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable » avec les sociétés :

- Lot n°1 " Fourniture de compteurs " : société ITRON sise 52 rue Camille Desmoulins - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, pour un montant maximum de commandes de 150 000 € HT par période d'exécution,
- Lot n°2 " Fourniture de tuyaux et raccords polyéthylène " : société SOVAL sise 34 rue Gaston Contremoulins - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, pour un montant maximum de commandes de 40 000 € HT par période d'exécution,
- Lot n°3 " Fourniture d'accessoires de branchement " : société SOVAL sise 34 rue Gaston Contremoulins - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, pour un montant maximum de commandes de 85 000 € HT par période d'exécution,
- Lot n°4 " Fourniture de robinetterie, fontainerie et pièces de raccord " : société SOVAL sise 34 rue Gaston Contremoulins - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, pour un montant maximum de commandes de 95 000 € HT par période d'exécution,
- Lot n°5 " Fourniture de regards " : société SOVAL sise 34 rue Gaston Contremoulins - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, pour un montant maximum de commandes de 60 000 € HT par période d'exécution.

Délégués :	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Volants :	17
Suffrages exprimés :	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Absention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-14

-Eau Potable-

Règlement du service de l'eau potable

DECIDE

Article 1 : D'approuver le règlement du service eau potable, de dire que celui-ci sera remis à chaque nouvel abonné, mis à la disposition des usagers au service clientèle de la Régie Eau de SNA, mis en ligne sur le site internet de SNA, ainsi que sur l'Agence En Ligne. Le règlement ci-annexé est applicable à compter du 1^{er} avril 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-15

-Service Technique-

Avenant n°1 au marché 2015/146 « Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacy sur Eure » – lot n°1 : gros œuvre, fondations profondes, désamiantage

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché 2015/146 "Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacy sur Eure – lot n°1 : gros œuvre, fondations profondes, désamiantage", ayant pour objet d'ajouter des prix nouveaux pour un montant de 18 939,02 € HT. Le montant du marché après avenant n°1 est porté à 944 939,02 € HT.

Délégués :	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Votants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-16
-Service Technique-
Avenant n°1 au marché 2015/146 « Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacý sur Eure » – lot n°2: Charpente bois

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché 2015/146 "Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacý sur Eure – lot n°2 : Charpente bois", ayant pour objet d'ajouter des prix nouveaux pour un montant de 11 495,52 € HT. Le montant du marché après avenant n°1 est porté à 61 169,73 € HT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-17
-Service Technique-
Avenant n°2 au marché 2015-146 « Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacý sur Eure » – lot n°8 : plomberie, chauffage, ventilation

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché 2015/146 "Création du pôle culturel et associatif dans l'ancienne école de Pacý sur Eure – lot n°8 : plomberie, chauffage, ventilation", ayant pour objet d'ajouter des prix nouveaux pour un montant de 6 234,55 € HT. Le montant du marché après avenant n°2 est porté à 233 945,43€ HT.

Délégués :	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Votants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Bureau Communautaire du 16 mars 2017

DECISION N°BC/17-18
-Service Technique-
Avenant n°6 au marché 2011/005 d'exploitation de chauffage

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°6 au marché 2011/005 "Marché d'exploitation de chauffage des bâtiments de Seine Normandie Agglomération", ayant pour objet :

- De réajuster certaines cibles (NB) et d'intégrer de nouveaux matériels au marché.
- De supprimer le site n°22 du marché (Piscine Robert Taron de Pacý sur Eure en gestion déléguée de service public depuis le 01/01/2017)
- De préciser les montants correspondant aux bâtiments dont la gestion est reprise par les communes de Vernon, Saint Marcel et Pacý sur Eure (annexe 3 de l'avenant)

Cet avenant n°6 génère une moins-value sur le montant global du marché de 43 883,81 € HT.

Délégués :	
En exercice :	17
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Votants :	17
Suffrages exprimés : ..	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstention :	0


Le Président,

Frédéric DUCHÉ

.....
Je soussigné, Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, certifie l'affichage du présent document

du au

23 Mars 2017

Le Président,

Frédéric DUCHÉ